

Compétences professionnelles



Tiré du document : *La formation à l'enseignement - Les orientations - Les compétences professionnelles*, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 2001.

COMPÉTENCES RELATIVES AUX FONDEMENTS

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.

- 1.1 Situer les points de repère fondamentaux et les axes d'intelligibilité (concepts, postulats, méthodes) des savoirs de sa discipline afin de rendre possibles des apprentissages significatifs et approfondis chez les élèves.
- 1.2 Prendre une distance critique à l'égard de la discipline enseignée.
- 1.3 Établir des relations entre la culture seconde prescrite dans le programme de formation et celle de ses élèves.
- 1.4 Transformer la classe en un lieu culturel ouvert à la pluralité des perspectives dans un espace de vie commun.
- 1.5 Porter un regard critique sur ses propres origines et pratiques culturelles et sur son rôle social.

Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.

- 2.1 Employer une variété de langage oral appropriée dans ses interventions auprès des élèves, des parents et des pairs.

- 2.2 Respecter les règles de la langue écrite dans les productions destinées aux élèves, aux parents et aux pairs.
- 2.3 Pouvoir prendre position, soutenir ses idées et argumenter à leur sujet de manière cohérente, efficace, constructive et respectueuse lors de discussions.
- 2.4 Communiquer ses idées de manière rigoureuse en employant un vocabulaire précis et une syntaxe correcte.
- 2.5 Corriger les erreurs commises par les élèves dans leurs communications orales et écrites.
- 2.6 Chercher constamment à améliorer son expression orale et écrite.

COMPÉTENCES RELATIVES À L'ACTE D'ENSEIGNER

Compétence 3 : Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.

- 3.1 Appuyer le choix et le contenu de ses interventions sur les données récentes de la recherche en matière de didactique et de pédagogie.
- 3.2 Sélectionner et interpréter les savoirs disciplinaires en ce qui concerne les finalités, les compétences ainsi que les éléments de contenus du programme de formation.
- 3.3 Planifier des séquences d'enseignement et d'évaluation qui tiennent compte de la logique des contenus et de la progression des apprentissages.
- 3.4 Prendre en considération les préalables, les représentations, les différences sociales (genre, origine ethnique, socioéconomique et culturelle), les besoins et les champs d'intérêt particuliers des élèves dans l'élaboration des situations d'enseignement-apprentissage.
- 3.5 Choisir des approches didactiques variées et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation.
- 3.6 Anticiper les obstacles à l'apprentissage des contenus à faire apprendre.
- 3.7 Prévoir des situations d'apprentissage permettant l'intégration des compétences dans des contextes variés.

Compétence 4 : Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.

- 4.1 Créer des conditions pour que les élèves s'engagent dans des situations-problèmes, des tâches ou des projets significatifs en tenant compte de leurs caractéristiques cognitives, affectives et sociales.
- 4.2 Mettre à la disposition des élèves les ressources nécessaires à la réalisation des situations d'apprentissage proposées.
- 4.3 Guider les élèves dans la sélection, l'interprétation et la compréhension de l'information disponible dans les diverses ressources ainsi que dans la compréhension des éléments des situations-problèmes ou des exigences d'une tâche ou d'un projet.
- 4.4 Encadrer les apprentissages des élèves par des stratégies, des démarches, des questions et des rétroactions fréquentes et pertinentes de manière à favoriser l'intégration et le transfert des apprentissages.
- 4.5 Habilitier les élèves à travailler en coopération.

Compétence 5 : Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.

- 5.1 En situation d'apprentissage, prendre des informations afin de repérer les forces et les difficultés des élèves ainsi que de revoir et d'adapter l'enseignement en vue de favoriser la progression des apprentissages.
- 5.2 Établir un bilan des acquis, afin de porter un jugement sur le degré d'acquisition des compétences.
- 5.3 Construire ou employer des outils permettant d'évaluer la progression et l'acquisition des compétences.
- 5.4 Communiquer aux élèves et aux parents, de façon claire et explicite, les résultats attendus ainsi que les rétroactions au regard de la progression des apprentissages et de l'acquisition des compétences.
- 5.5 Collaborer avec l'équipe pédagogique à la détermination du rythme et des étapes de progression souhaitées à l'intérieur du cycle de formation.

Compétence 6 : Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.

- 6.1 Définir et mettre en place un système de fonctionnement efficace pour les activités usuelles de la classe.
- 6.2 Communiquer aux élèves des exigences claires au sujet des comportements scolaires et sociaux appropriés et s'assurer qu'ils s'y conforment.
- 6.3 Faire participer les élèves comme groupe et comme individus à l'établissement des normes de fonctionnement de la classe.
- 6.4 Adopter des stratégies pour prévenir l'émergence de comportements non appropriés et pour intervenir efficacement lorsqu'ils se manifestent.
- 6.5 Maintenir un climat propice à l'apprentissage.

COMPÉTENCES RELATIVES AU CONTEXTE SOCIAL ET SCOLAIRE

Compétence 7 : Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.

- 7.1 Favoriser l'intégration pédagogique et sociale des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage, de comportements ou un handicap.
- 7.2 Rechercher l'information pertinente auprès des personnes-ressources et des parents en relation avec les besoins et le cheminement des élèves.
- 7.3 Présenter aux élèves des tâches d'apprentissage, des défis et des rôles dans le groupe-classe qui les font progresser dans leur cheminement.
- 7.4 Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'intervention adapté.

Compétence 8 : Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.

- 8.1 Exercer un esprit critique et nuancé par rapport aux avantages et aux limites véritables des TIC comme soutien à l'enseignement et à l'apprentissage, ainsi qu'aux enjeux pour la société.
- 8.2 Évaluer le potentiel didactique des outils informatiques et des réseaux en relation avec le

développement des compétences du programme de formation.

- 8.3 Communiquer à l'aide d'outils multimédias variés.
- 8.4 Utiliser efficacement les TIC pour rechercher, interpréter et communiquer de l'information et pour résoudre des problèmes.
- 8.5 Utiliser efficacement les TIC pour se constituer des réseaux d'échange et de formation continue concernant son propre domaine d'enseignement et sa pratique pédagogique.
- 8.6 Aider les élèves à s'approprier les TIC, à les utiliser pour faire des activités d'apprentissage, à évaluer leur utilisation de la technologie et à juger de manière critique les données recueillies sur les réseaux.

Compétence 9 : Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école.

- 9.1 Collaborer avec les autres membres de l'équipe-école en vue de la définition des orientations ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets en matière de services éducatifs dans les domaines de responsabilités conférés aux établissements scolaires.
- 9.2 Faire participer les parents et les informer.
- 9.3 Coordonner ses interventions avec les différents partenaires de l'école.
- 9.4 Soutenir les élèves dans leur participation aux structures de gestion de l'école ou aux activités et aux projets de l'école.

Compétence 10 : Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.

- 10.1 Discerner les situations qui nécessitent la collaboration d'autres membres de l'équipe pédagogique relativement à la conception et à l'adaptation des situations d'enseignement-apprentissage, à l'évaluation des apprentissages et à la maîtrise des compétences de fin de cycle.
- 10.2 Définir et organiser un projet en fonction des objectifs à atteindre par l'équipe pédagogique.
- 10.3 Participer activement et de manière continue aux équipes pédagogiques intervenant auprès des mêmes élèves.

- 10.4 Travailler à l'obtention d'un consensus, lorsque cela est requis, entre les membres de l'équipe pédagogique.

COMPÉTENCES RELATIVES À L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

- 11.1 Établir un bilan de ses compétences et mettre en œuvre les moyens pour les développer en utilisant les ressources disponibles.
- 11.2 Échanger des idées avec ses collègues quant à la pertinence de ses choix pédagogiques et didactiques.
- 11.3 Réfléchir sur sa pratique (analyse réflexive) et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- 11.4 Mener des projets pédagogiques pour résoudre des problèmes d'enseignement.
- 11.5 Faire participer ses pairs à des démarches de recherche liées à la maîtrise des compétences visées dans le programme de formation et aux objectifs éducatifs de l'école.

Compétence 12 : Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

- 12.1 Discerner les valeurs en jeu dans ses interventions.
- 12.2 Mettre en place dans sa classe un fonctionnement démocratique.
- 12.3 Fournir aux élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- 12.4 Justifier, auprès des publics intéressés, ses décisions relativement à l'apprentissage et à l'éducation des élèves.
- 12.5 Respecter les aspects confidentiels de sa profession.
- 12.6 Éviter toute forme de discrimination à l'égard des élèves, des parents et des collègues.
- 12.7 Situer à travers les grands courants de pensée les problèmes moraux qui se déroulent dans sa classe.
- 12.8 Utiliser, de manière judicieuse, le cadre légal et réglementaire régissant sa profession.